

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/05/2018

Date de la convocation:
15/05/2018
Date d'affichage:
16/05/2018

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

L' an 2018 et le 28 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARDON Karine à M. PFEIFFER Dominique, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 036.2018
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

036.2018 : Dom'Aïne à Woerth : Refacturation de frais à la sté Paul. Herrbach, titulaire du marché lot 5 chauffage - ventilation - installations sanitaires, suite à l'intervention de la communauté de communes lors d'un sinistre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017

Envoyé en préfecture le 04/06/2018
Reçu en préfecture le 04/06/2018
Affiché le 
ID : 067-200013050-20180528-D_CC_036_2018-DE

Considérant l'opération de construction d'une résidence seniors et d'un espace tert

Vu le marché public de travaux n° 2015/42 attribué à Paul Herrbach « Lot n°5 – chauffage, ventilation, installations sanitaires »,

Considérant que M. Pierre Untereiner, chargé de mission patrimoine à la communauté de communes a dû intervenir en urgence sur le chantier de l'opération afin de résoudre des sinistres causés par les ouvrages défectueux réalisés par la société Paul Herrbach, titulaire du marché de travaux lot 5 chauffage - ventilation - installations sanitaires,

Considérant qu'il ne fait pas partie de ses missions, pour un agent intercommunal, d'intervenir à l'occasion d'un chantier, mais que son intervention a pu limiter les désordres,

Considérant que son intervention est évaluée à 600 €, et qu'il y a lieu de refacturer cette somme à l'entreprise titulaire du marché lot 5,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'autoriser la refacturation de 600 € à l'entreprise Paul Herrbach, au titre des frais d'intervention engagés par la communauté de communes à la suite de sinistres causés par les ouvrages défectueux réalisés par la société Paul Herrbach,**
- **De demander au président de procéder à l'encaissement de cette recette,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/05/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
04/06/2018